

## NOTE DE PRÉSENTATION

# DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE/ RÉHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

La Municipalité est engagée dans une politique de redynamisation de la pratique sportive. Elle a la volonté de rénover le complexe sportif Marc Senée.

Le complexe sportif Marc Senée dispose actuellement d'un gymnase avec vestiaires, d'un dojo, de pistes d'athlétisme, de terrains de tennis et d'un terrain de football.

Cependant, il est partagé que l'ensemble de ces équipements est vétuste voire obsolète. Il nécessite une réhabilitation conséquente afin d'offrir à ses pratiquants et associations des équipements appropriés et sécurisés.

Ayant déjà entamée ses demandes de subventions auxquelles la commune a obtenu des réponses favorables, il convient de procéder à la demande d'autorisation du Permis de Construire qui porte sur la réhabilitation et l'extension des équipements suivants :

- Gymnase et de ses annexes fonctionnelles et extension du DOJO,
- Rénovation du terrain de football et de son vestiaire,
- Rénovation de la piste d'athlétisme,
- Restructuration du logement de fonction en maison des associations,
- Désimperméabilisation, traitement des accès et VRD relatifs aux équipements.

*Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.*



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 AVRIL 2024  
DÉLIBÉRATION N° 2024-014**

**Objet :**

**Dépôt de permis de construire :  
rénovation énergétique/  
réhabilitation/  
restructuration du  
complexe sportif**

**Rapporteur :**

M. Gilles FRAYSSE

**Commission plénière :**

Le 26/03/2024

**Convocation :**

Le 27/03/2024

**Pièce(s) jointe(s) :**

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	6
Votants	25

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 2 avril 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ; J. DJENAIID ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; H. KÉRIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; C. SABRI ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; J. RICAUD ;

**Absents représentés :**

S. AMIRAUULT a donné pouvoir à S. JAUBERTY  
L. AMIRI a donné pouvoir à C. BOUËTARD  
S. DAVID donne pouvoir à I. LAFAYE  
I. DOGBO donne pourvoir à G. FRAYSSE  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO  
A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE

**Absents non représentés :**

F. DHONDT ; M. POINSE ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** la commission plénière du 26 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a pour volonté de réaliser une opération de rénovation énergétique/réhabilitation/restructuration du complexe sportif Marc Senée ;

**CONSIDÉRANT** les demandes de subventions sollicitées auprès de l'Europe, l'Agence Nationale du Sport, de la Région Ile-de-France, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tous partenaires potentiels ;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de Permis de Construire ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**AUTORISE** monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire, rénovation énergétique/réhabilitation/restructuration du complexe sportif Marc Senée situé au 5 voie de Près à Villiers-sur-Orge.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 2 avril 2024

Le Maire,



Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 091-219106853-20240402-DL\_2024\_014-DE